

Info - bio

LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

Le 2 juillet 2019

Quelles sont les meilleures pratiques écologiques en agriculture biologique canadienne?

L'examen public des révisions proposées à la Norme biologique est ouvert!



Depuis 2009, tous les aliments produits et vendus au Canada qui portent le logo Bio-Canda sont certifiés conformes à la Norme biologique canadienne.

La Norme biologique canadienne (NBC) est une norme complexe qui couvre tous les types de production – comme le blé, les légumes, les œufs, le sirop d'érable, le miel, le porc, le lait, ou les aliments préparés, de même que la production en serre ou les pousses et germinations, sans oublier les fruits, les autres grandes cultures, les poules ou les lapins.

Pour tous ces types de production, la NBC met de l'avant et décrit les pratiques agricoles qui minimisent l'impact de l'agriculture sur notre environnement en promouvant des modes de gestion qui enrichissent la fertilité des sols et favorisent le bien-être animal.

Référencée par la Loi sur la salubrité des aliments, la NBC est en cours de révision afin d'être mise à jour et validée.

L'examen public au cours duquel les opérateurs et les consommateurs sont invités à commenter les modifications proposées à la Norme est ouvert!

L'Office des normes générales du Canada sollicite votre avis!

Les normes sont présentées sous deux versions:

- avec suivi de modifications (les suppressions sont barrées et les ajouts soulignés)

- [CAN/CGSB-32.310 Principes biologiques et normes de gestion](#)
- [CAN/CGSB-32.211 Listes des substances permises](#)

- version propre (comme si les modifications avaient été acceptées)

- [CAN/CGSB-32.310 Principes biologiques et normes de gestion](#)
- [CAN/CGSB-32.211 Listes des substances permises](#)

Vous devez soumettre vos commentaires sur le [formulaire de l'Office des normes générales du Canada](#) au courriel suivant : Mark.Schuessler@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les modifications effectuées directement dans le texte des normes ne seront pas acceptées.

Veillez être clair et concis et soumettre votre commentaire d'ici le 30 septembre 2019.

Un aperçu des modifications proposées

Lorsque vous lirez l'ébauche avec le suivi de modifications, vous serez peut-être étonné du nombre élevé de changements proposés. Toutefois, bon nombre d'entre eux sont simplement d'ordre rédactionnel, c'est-à-dire qu'ils reformulent le texte pour en clarifier le libellé. Par exemple, **les termes " non synthétique " et " synthétique "** ont souvent été remplacés par des termes plus pertinents qui décrivent avec précision une substance.

Les changements proposés reflètent aussi l'évolution de la technologie. Par exemple, "**semences traitées**" signifiait autrefois « semences enrobées de fongicides ». Maintenant, les semences peuvent être enrobées d'argile et d'autres substances acceptables. Le Comité technique a donc clarifié l'utilisation des termes relatifs au traitement, à l'amorçage et à l'enrobage des semences.



La définition du génie génétique doit également être réécrite car le génie génétique évolue et qu'il faut réaffirmer que les modifications génétiques et certaines autres nouvelles technologies ne sont pas autorisées.

Le Groupe de travail sur les serres a proposé des changements importants. Le texte a été réorganisé pour le rendre plus facile à comprendre et la section *Production de cultures en serre* a été renommée "**Cultures protégées par des structures et cultures en contenants**".

L'article ne s'applique qu'à un type particulier de cultures sous structure protégée. Par exemple, si vous avez une serre dont les cultures sont cultivées dans le sol sans chauffage ni éclairage d'appoint, cette section ne s'applique pas. Vous n'avez qu'à suivre les directives générales sur les productions végétales. De nombreux débats ont entouré la question de l'éclairage artificiel en serre; le texte proposé ne l'autorise que pour les cultures récoltées dans les soixante jours.



Le Groupe de travail sur les animaux d'élevage a eu de nombreux débats passionnés **sur les conditions d'élevage de la volaille**. La norme révisée propose de prévoir de l'ombre sur les parcours extérieurs, clarifie les exigences relatives à l'accès à l'extérieur et aux perchoirs, et introduit le concept de " jardins d'hiver ".

L'accès des porcs à l'extérieur a également été clarifié. Des éclaircissements ont aussi été apportés aux restrictions concernant les vaccins, les acides aminés et les

parasitocides. Les besoins en espace intérieur (étable) pour les chèvres, les moutons et les bovins ont été examinés et la clause améliorée.

Une autre question controversée à laquelle le Groupe de travail sur les productions végétales a été confronté est celle de la **production parallèle**, c'est-à-dire la "production ou la préparation simultanée de cultures biologiques et non biologiques visuellement impossibles à distinguer lorsque les cultures, le bétail ou les produits sont placés côte à côte ». Le compromis proposé consiste à autoriser la production parallèle pour "les cultures annuelles récoltées au cours des 24 derniers mois de la période de transition, lorsque des champs sont ajoutés aux exploitations existantes". Le groupe de travail a également introduit une nouvelle exigence : les agriculteurs doivent prendre des mesures " **pour promouvoir et protéger la santé des écosystèmes** ".

Les groupes de travail sur la préparation et les Listes des substances permises en production végétale ont apporté un certain nombre de changements afin d'aborder la question des nouveaux produits sur le marché et de faciliter l'identification des produits qui sont autorisés. La fusion des tableaux 4.2 et 4.3 marque un tournant dans la présentation des substances permises en production végétales. Enfin, le principe de **l'équité sociale** a été ajouté au texte de la norme.

La Fédération biologique du Canada (FBC) remercie Madame Marie-Claude Bibeau, ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour [l'annonce du lancement](#) de l'examen public et pour la contribution financière d'AAC aux travaux de révision.

La FBC remercie également tous les membres du Comité technique et des groupes de travail qui ont travaillé d'arrache-pied pour analyser les demandes de modification et recommander les meilleures pratiques écologiques en production biologique canadienne.



Enfin la FBC remercie Janet Wallace, qui a travaillé avec minutie pour présenter les versions des normes révisées proposées avec suivi de modifications. Une tâche qui requiert beaucoup de patience et de passion.

Janet a également une série d'articles sur les travaux de révision que vous pouvez consulter [en cliquant ici](#).

Les étapes de la révision de la Norme biologique canadienne

De nombreux consommateurs recherchent le logo Canada Biologique et lui font confiance.

En 2017, 5 000 fermes, transformateurs ou autres entreprises ont produit 5,4 milliards de dollars de produits certifiés biologiques.

Les répercussions des changements apportés à la Norme biologique canadienne concernent tous les Canadiens, pas seulement les agriculteurs biologiques et les consommateurs. Notre norme influence l'impact de l'agriculture biologique sur notre environnement et notre



économie, en particulier sur les exportations, car la NBC est reconnue sur les marchés internationaux.

Les opérations certifiées biologiques sont directement touchées par notre norme, qui stipule clairement les pratiques pour qu'un produit soit certifié biologique - en termes d'amendements du sol, de lutte antiparasitaire, de bien-être animal, de méthodes de transformation et bien plus encore.

La révision de la norme permet d'améliorer la norme. Parfois, le libellé doit être modifié juste pour clarifier un point. Pour d'autres questions, le contenu peut être modifié pour améliorer et renforcer notre norme.

Les travaux de révision impliquent de nombreux intervenants. Les membres votants du Comité technique sur l'agriculture biologique (connu sous le nom de Comité technique), présidé par Hugh Martin, sont représentants d'organisations actives au sein de l'industrie biologique canadienne telles que le Conseil canadien de l'horticulture, la Fédération biologique du Canada, Canadian Organic Growers, les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, ainsi que des groupes provinciaux et régionaux de producteurs biologiques et des représentants des gouvernement fédéral et provinciaux. Tous les noms des membres sont présentés à la page 4 de la NBC – CAN/CGSB-32.310. Voici les principales étapes des travaux de révision.

1- La collecte des demandes de modification

Les travaux de révision ont débuté à l'été 2018 lorsque le public a été invité à proposer des modifications à la norme. Plus de 220 demandes ont été reçues, avec justification à l'appui.

2- L'analyse des demandes de modification par les groupes de travail

Ces demandes ont été examinées par des groupes de travail et des groupes d'étude composés de bénévoles ayant des compétences et des intérêts dans l'un des types de production (p. ex. transformation, production en serre, volaille).



Certaines demandes de modification ont été rapidement acceptées ou rejetées à l'unanimité, tandis que d'autres ont fait l'objet de longs débats. Hugh Martin, le Président du Comité technique commente que l'expertise et les antécédents variés des membres du groupe de travail ont permis d'avoir une vision plus large de chaque enjeu.

Par exemple, un agriculteur pouvait suggérer un changement aux normes et expliquer comment cette question affecterait sa propre ferme. Dans la discussion qui s'ensuivit, d'autres agriculteurs du groupe de travail ont donné leur point de vue. Les inspecteurs participants pouvaient décrire l'impact du changement proposé lors des inspections.

Les activistes pouvaient en souligner l'impact sur des questions telles que le bien-être des animaux, la biodiversité et le changement climatique mondial. Cette approche réfléchie et multidimensionnelle prend beaucoup de temps et est parfois frustrante, mais elle engendre des solutions plus consensuelles. La décision de modifier la norme n'est pas prise à la légère.

Pour chaque groupe de travail, l'objectif était d'établir un consensus ou bien de faire un vote interne.

3- Les présentations des recommandations des groupes de travail aux membres votants du Comité technique sur l'agriculture biologique du Canada



Lorsque les membres votants du Comité technique évaluaient les propositions de groupes de travail, un consensus de 80% était recherché, mais une modification proposée a été acceptée si les deux tiers d'entre eux étaient d'accord.

Dans l'ensemble, environ 80 % des demandes soumises ont convaincu le Comité technique de proposer des changements à la norme biologique.

Maintenant, nous voulons avoir de vos nouvelles!

Les agriculteurs, les consommateurs, les écologistes, les spécialistes de l'alimentation, les scientifiques et tous ceux qui s'intéressent aux produits biologiques sont invités à examiner les modifications proposées à la norme au cours des 90 prochains jours.

Après l'examen public...

Les commentaires reçus sont soumis directement à l'ONGC. Chaque commentaire sera lu et traité. Si le commentaire et sa justification ne font que répéter ce qui a déjà été abordé lors des travaux de révision, aucune mesure ne sera prise. Si, toutefois, un point nouveau et convaincant est soulevé, il sera soumis à nouveau aux groupes de travail responsables de la section concernée.

Le Comité technique votera sur le projet révisé d'ici la fin de l'année 2019 quand tous les commentaires issus de l'examen auront été résolus. Si la norme est adoptée par vote, elle sera ratifiée par le Conseil canadien des normes à titre de Norme nationale du Canada et publiée d'ici novembre 2020.